



Etablissement Public Foncier
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 02 MARS 2022

Délibération N°22/023

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024
AVENANT A UNE CONVENTION DE TRAVAUX
MALZEVILLE - Elis - Renouvellement urbain - Déconstruction
P10RD40H066 - Avenant n°1**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par la commune de Malzéville souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la réalisation de travaux de déconstruction sur le site Elis situé sur son territoire communal en vue d'un renouvellement urbain,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 06/07/2020 à passer avec la commune de Malzéville annexée à la présente délibération, portant sur la prorogation du délai désormais fixé au 30/06/2024 et sur la modification de l'enveloppe la faisant passer de 600 000 à 700 000 € TTC prise en charge à 100% par l'EPFGE,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Malzéville ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le **14 MARS 2022**

La Préfète de Région,

Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Le Président du Conseil d'Administration,

Antony CAPS

Blaise GOURTAY